

Liens de proximité pour renouer avec la société



Les travailleurs et travailleuses sociales hors murs disposent d'outils d'insertion socioprofessionnelle non liés à des exigences de résultat. Un processus essentiel pour permettre à un public bas seuil de (re)mettre le pied à l'étrier du marché du travail.

© carballo / Adobe Stock

Par **David Burnier**, Master en travail social et travailleur social hors murs, et **Emmanuel Fridez**, professeur, Haute école de travail social (HES-SO), Fribourg

Confrontés à une succession de crises économiques depuis les années nonante et à une augmentation significative du taux de chômage, le concept d'activation des mesures a, dès cette époque, prévalu dans les discussions. Il s'est généralisé par la révision de la loi de 1995 dans l'assurance chômage. Par la suite, ce principe s'est étendu à l'aide sociale, notamment dans les mesures de réinsertion professionnelle, puis à l'assurance invalidité. Ces mesures visent particulièrement les 16-25 ans en matière de réinsertion professionnelle et sont propres à chaque canton.

Dans le canton de Vaud, les individus sans solution professionnelle sont dirigés notamment vers les dispositifs instaurés par le Canton à travers des portails appelés cellules interservices (CIS) ^[1] et guichets de Transition 1 (T1). Le guichet T1 est une sorte de « gare de triage » ^[2], vers des mesures cantonales d'aide à l'entrée à l'apprentissage, et fait appel à l'employabilité des jeunes, c'est-à-dire à leur capacité à suivre des programmes de formation professionnelle.

Leur insertion étant considérée comme prioritaire ^[3] par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), ces dispositifs poussent les jeunes à adapter leur profil au marché de l'emploi ^[4]. Keller (2007) montre que la mise en œuvre de ces mesures d'activation est plus exigeante pour les jeunes, exerçant par la même une pression supplémentaire sur ces dernières, par exemple par la mise en œuvre de sanctions financières ^[5]. Par ailleurs, le projet de la personne, pour autant qu'elle puisse s'intégrer au premier marché de l'emploi ^[6], doit impérativement être « réaliste et réalisable » (Bonvin et al., 2012 : 19), comme le prévoit le dispositif Jeunes adultes en difficulté

Comment citer cet article ?

David Burnier et Emmanuel Fridez, «Liens de proximité pour renouer avec la société», REISO, Revue d'information sociale, publié le 21 mars 2024, <https://www.reiso.org/document/12216>

(JAD) ^[7]. Ces programmes montrent leur efficacité pour une majorité de ces bénéficiaires. Cependant, une minorité se trouve confrontée à des difficultés au sein de ce système dans lequel l'aspect professionnel est souvent privilégié, au détriment notamment de l'aspect social, comme souligné par Nadai (2008). Cette priorisation peut entraîner des difficultés, voire des échecs, pour les jeunes qui cumulent des problèmes professionnels et sociaux ^[8]. Si ces personnes ne parviennent pas à intégrer les dispositifs professionnels proposés, il existe un risque qu'ils passent à travers les mailles du filet social.

Certains dispositifs ancrés plus localement, émanant de politiques communales de la jeunesse, ne s'inscrivent pas ou peu dans ce principe d'activation des personnes. Les publics visés par ces nouveaux dispositifs, notamment ceux présents dans l'espace public et confrontés à l'absence de solutions professionnelles viables ainsi qu'à des difficultés sociales, nécessitent un accompagnement ajusté à leurs besoins particuliers. Les professionnel·les du travail social hors murs (TSHM) se positionnent comme des acteurs et actrices chargés de mettre en œuvre ces politiques publiques. Les dispositifs TSHM se caractérisent par des approches peu formalisées, souvent dites bas seuil ^[9], offrant des accompagnements là où les personnes se rencontrent, s'attardent et vivent dans les espaces publics. Bien que moins institutionnalisés que des approches plus traditionnelles de travail social, ces dispositifs s'adaptent de manière pertinente aux profils variés des jeunes confrontés à des situations de vulnérabilité socioprofessionnelle.

Une prestation personnalisée

Dans cette optique a émergé une nouvelle prestation : les programmes « petits jobs ». Ces derniers sont mis en place spécifiquement par des TSHM et permettent de faire le lien entre les structures déjà existantes et les jeunes en rupture, à travers la notion de pré-formalité. Si le·a jeune reste au centre du dispositif, la notion de bas seuil évolue toutefois en seuil adapté en faveur de la personne. Autrement dit, cette notion de pré-formalité privilégie des approches plus structurées et plus exigeantes que l'informalité dans laquelle œuvrent essentiellement les TSHM, tout en offrant une flexibilité pour répondre de manière personnalisée aux besoins des individus. Elle se distingue par des méthodes encore plus adaptées, favorisant le développement de compétences des personnes en vue de les intégrer dans des dispositifs à plus haut seuil, de type FORJAD. Arriver à l'heure, comprendre des consignes, réaliser des petites tâches, savoir communiquer et avoir un comportement adapté envers la clientèle sont autant de compétences qui seront travaillées dans ces dispositifs.

Le dispositif TSHM de la ville de Prilly, dans le canton de Vaud, a été soumis à une étude qualitative par le biais d'un Travail de Master (Burnier, 2021). Par une démarche inductive, cette recherche a adopté une approche méthodologique basée sur une analyse thématique, dans le but de comprendre les modalités d'accompagnement des jeunes en situation de rupture socioprofessionnelle sur un continuum informalité / pré-formalité / formalité ^[10] et de construire de connaissance sur les pratiques.

La récolte de données a été réalisée à travers neuf entretiens semi-directifs avec l'ensemble des parties prenantes du programme petits jobs, incluant les autorités politiques, la direction du service, les TSHM, ainsi que cinq jeunes de 16 à 22 ans. Cette variété de participant·es a contribué à une analyse fine du programme petits jobs.

Approche territorialisée pour tisser des liens particuliers

Le programme petits jobs se déploie ainsi à l'échelle locale. Il vise à établir et maintenir des relations avec des jeunes qui ne bénéficient pas des programmes d'activation cantonaux, mais également avec toutes les parties prenantes impliquées dans le travail avec elles et eux. L'analyse démontre effectivement que les TSHM jouent un rôle d'« entre-deux », en tissant des liens étroits avec l'ensemble de ces personnes impliquées. Cette position d'intermédiaire permet de rester à l'écoute des besoins spécifiques des jeunes en rupture, tout en collaborant avec le réseau pour

adapter et faire évoluer le programme petits jobs en fonction des opportunités et des contextes.

Se tenir présent·es dans l'espace public ^[11] offre aux TSHM de multiples opportunités de rencontrer des jeunes sans solution professionnelle ^[12]. L'analyse révèle que ces contacts se produisent quotidiennement, dans l'informalité des rencontres. Passant d'une relation fortuite à un lien de confiance significatif, la personne se trouve alors en mesure de se confier et d'exprimer leurs vrais besoins (Fridez, 2014).

Selon les résultats de cette recherche, la plupart des demandes des jeunes en rupture concernent leur insertion socioprofessionnelle. Le programme petits jobs devient donc un outil pour les TSHM : il permet de répondre aux besoins exprimés, là où les dispositifs cantonaux ne sont pas en mesure de prendre efficacement en compte la singularité du contexte dans lequel se trouve la personne. Le lien relationnel, créé dans l'informalité des rencontres, revêt alors une importance prépondérante. Constituant le point de départ du projet, il se formalise progressivement à travers la participation aux petits jobs, lesquels impliquent des activités de plus en plus exigeantes, passant ainsi de l'informalité à la pré-formalité. C'est bien ici que réside une des particularités des TSHM, à savoir jongler avec différents cadres pour amener la personne à se mobiliser en faveur de son projet.

De plus, l'analyse montre que le programme offre aux bénéficiaires l'opportunité de vivre une première expérience professionnelle positive, adaptée à leurs ressources et à leurs caractéristiques. Par ailleurs, la nature informelle du lien de confiance favorise une connaissance approfondie des parcours de vie, des besoins et des compétences des individus. Ensemble, jeunes et TSHM mettent en place des tâches qui constituent une première étape vers le marché du travail. Si les personnes ne parviennent pas à répondre temporairement aux exigences des petits jobs, comme arriver à l'heure, les TSHM proposent de poursuivre l'accompagnement avec des prestations de types informelles.

Programmes bas seuil, ancrage à un projet professionnel

Le dispositif de Prilly n'est que peu soumis à des exigences en termes de résultats et de durée d'accompagnement des bénéficiaires (Charte romande du TSHM, 2004). La liberté d'action et l'absence de mandat nominatif dans l'intervention ^[13] permettent aux travailleuses et travailleurs sociaux de développer un lien significatif avec les jeunes en situation de rupture. Toutefois, même si les exigences en termes de résultats ne sont pas prégnantes et que la temporalité demeure à géométrie variable, quatre des cinq jeunes interrogé·es ont élaboré un projet professionnel à la suite de leur participation au programme petits jobs. Parmi elles et eux, trois se sont engagé·es dans une formation certifiante. Ces résultats montrent que, en partant de relations informelles, il est possible de passer à des exigences plus structurées pour initier un projet professionnel.

Grâce à de tels programmes innovants et flexibles mis en œuvre par les TSHM, les jeunes les plus vulnérables continuent d'être intégrés dans des réseaux de soutien, évitant ainsi de glisser à travers les mailles du filet de sécurité sociale.

Bibliographie

- Bonvin, J., Dif-Pradalier, M. & Rosenstein, E. (2012). L'activation des « jeunes adultes en difficulté ». *Chronique du travail*, (2), 3-21.
- Burnier, D. (2021). *Travail Social Hors Murs : Des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle à seuil adapté pour des jeunes en rupture de liens sociaux*.
- [Charte romande du TSHM](#) (2004). Groupe « hors murs » romand.
- Fridez, Emmanuel (2014). *L'intervention socio-éducative hors murs, Contribution à une modélisation de l'action dans le canton de Fribourg*. 16, Fribourg : Centre universitaire de pédagogie curative.
- Keller, V. (2007). *Gouverner les pauvres. Les jeunes d'abord. Les dossiers du mois de l'ARTIAS*. Yverdon-les-Bains : ARTIAS.

- Nadai, E. (2008). [Insertion professionnelle et précarisation : soigner la peste par le choléra](#). Revue Suisse de travail social, (4), 30-47.
- Paugam, S. (2018). Le lien social. Paris cedex 14, France : Presses universitaires de France.

^[1] Il s'agit d'identifier de manière précoce (dès 14 ans) les élèves qui risquent d'être en difficulté pour développer un projet professionnel à l'issue de la scolarité obligatoire, et leur proposer une solution adaptée.

^[2] Comme le nomme les cases managers du guichet T1 (Communication personnelle, 12 décembre 2023)

^[3] Comme le souligne Keller, V. (2019). L'aide sociale en Suisse, chronologie des transformations. Interventions et décisions au niveau fédéral, cantonal et communal, 2000 à 2018. Dossier ARTIAS, Yverdon-les-Bains.

^[4] Giraud, O. (2007). La formation comme politique d'activation des chômeurs en Suisse : divergences d'interprétation. Formation emploi, 100(4), 93-108.

^[5] Keller (2007) parle également de prestations au mérite en faveur des jeunes. Seules des mesures contraignantes sont un véritable moteur pour entrer dans un projet professionnel.

^[6] Le deuxième marché du travail implique de nouvelles formes de travail avec moins de protection sociale et de droit du travail, dont font partie « toutes les mesures étatiques visant l'intégration sociale et professionnelle » (Emmenegger, P. (2020). [Le marché du travail](#). Dictionnaire de politique sociale, consulté le 23 août 2023.

^[7] Le dispositif JAD concerne les jeunes jusqu'à 25 ans qui devraient se doter d'un projet de formation, et devient FORJAD quand ils entrent en formation, durant laquelle un accompagnement en entreprise se met en place (Mesure ACC'ENT). Le niveau d'exigence se complexifie au fil de l'évolution de la personne dans ces dispositifs.

^[8] Par exemple un handicap, un retard scolaire avéré, ou des problèmes de comportement. Dans de telles situations, ces jeunes ont souvent un réseau social de proximité fragile, notamment au niveau familial, amical et professionnel.

^[9] Le terme « Bas Seuil » caractérise « le faible niveau d'exigences et de contraintes imposées aux usagers (...) pour accéder aux prestations fournies (...) ». (Association lausannoise des actrices et acteurs du bas seuil. (2022). Définition de l'accueil à bas seuil Lausanne : ALABAS. Récupéré de <http://alabas.ch/index.php/definition-de-laccueil-a-bas-seuil/>)

^[10] Les prestations TSHM se dispensent davantage dans l'informalité des relations entre le travailleur et la travailleuse sociale et la personne. Les dispositifs étatiques de réinsertion se centrent davantage dans la formalité de ces relations, alors que les petits jobs se caractérisent par le pré-formalité des relations, c'est-à-dire dans l'accoutumance d'une certaine formalité constitutive à l'insertion professionnelle.

^[11] Dans la rue, dans les parcs, mais aussi dans les centres commerciaux, les salles de sport ouvertes, les centres de loisirs, ou encore les réseaux sociaux.

^[12] Il est aussi possible de s'inscrire au programme « petits jobs » en les contactant directement.

^[13] Le guichet de Transition 1 permet une inscription simple et accessible à tout un chacun vers des dispositifs d'aide pour l'entrée à l'apprentissage.